



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sn.ptte>

Paris, le 24 mars 2010

C'EST ARRIVE A LA DIR Centre Est !

Le SNPTRI-CGT à plusieurs reprises vous a mis en alerte sur les velléités du Ministère de livrer les DIR aux opérateurs privés. La lettre de commande d'octobre 2009 du 1^{er} ministre, François Fillon, confirmait nos craintes.

Si le projet semble écarté pour le moment grâce aux actions, notamment de la CGT, (voir courrier joint), néanmoins le ministère n'a pas complètement renoncé à l'idée de se débarrasser de tronçons de réseaux et des personnels concernés.

Plusieurs projets sont d'actualité, avec des niveaux d'avancement différents :

- RN10 (DIR Atlantique), future A63 entre Salles et Saint Geours de Marenne dans les Landes. Le concessionnaire n'est pas encore officiellement connu, les procédures de choix individuel par les agents auront lieu courant 2010 pour un transfert effectif en 2011.
- RN154 (DIR Nord Ouest), le débat public est en cours.
- RCEA (DIR Centre Est), le débat public est en cours,
- RN205 (DIR Centre Est), la loi 2009-1503 du 8/12/2009 a intégré la RN 205 dans la concession ATMB (Autoroute du Tunnel du Mont Blanc), c'est le dossier le plus avancé.

Concernant la RN205, le projet resté longtemps dans un tiroir a connu une soudaine accélération. Avec cette opération le ministère entend caler une procédure applicable pour les autres transferts. S'il est vrai que la CGT revendiquait que les discussions sur les conditions statutaires de transfert pour les personnels soient négociées au niveau national, il est malgré tout indispensable de tenir compte des particularités de chaque situation.

En 2006, lors des prépositionnements dans le cadre des réorganisations-transferts, la DDE de Haute Savoie a interdit à ces agents de faire valoir leur

droit d'option, les obligeant à rester sur ces centres alors que le projet de transfert à ATMB était connu.

Pas présente dans ces CEI, la CGT a eu connaissance de cette situation tardivement (mi 2007), la CFDT s'est uniquement préoccupée de l'encadrement (CTRL et CEE) et s'est désintéressée du sort des agents, au point de s'abstenir au CTPS de la DIR sur la question du transfert des personnels à ATMB, l'UNSA en a fait de même.

Aussi, les agents se sont tournés vers le SNPTRI-CGT, qui a pris les choses en main. Lors des différentes entrevues au cabinet, novembre 2008, avril 2009...etc et réunions diverses nous avons défendu l'intérêt des agents. Nous revendiquions pour les personnels transférés la mise à disposition sans limitation de durée et le détachement sans limitation de durée dans les mêmes conditions appliquées aux agents transférés dans les CG en 2007.

Nous avons appris il y a quelques mois que le DSLD et le MADSLD ne pourraient pas s'appliquer, mais que ces agents auraient 3 possibilités :

- Détachement de droit commun auprès d'ATMB prononcé pour 5 ans, renouvelable sans limite de durée (attention ce n'est pas du DSLD),
- mis à disposition d'ATMB pour 3 ans et renouvelable sans limitation de durée,
- refuser le transfert à ATMB. Dans le cas de la RN 205, les agents des CEI de Chamonix et du Fayet n'ont aucune possibilité de trouver un poste Etat sans une importante mobilité. Les centres sont isolés.

Le 3^{ème} cas concerne peu d'agents, la grande majorité acceptant avec fatalisme le transfert.

LE COMBLE DU MEPRIS, LE COMPORTEMENT INADMISSIBLE DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Le CTPS de la DIR était convoqué le 30 mars pour débattre des conditions du transfert alors que celui-ci était prévu pour le 1^{er} avril !

Les représentants CGT lors du dernier CTPS et de la CAP des agents d'exploitation se sont faits les portes paroles des agents en posant une liste de questions restées sans réponse.

La gestion calamiteuse à tous les niveaux de la hiérarchie de la DIR Centre Est a créé une situation de grande tension dans les CEI de Chamonix et du Fayet au point que deux agents ont décidé d'entreprendre une grève de la faim à partir du vendredi 5 mars.

Le SNPTRI-CGT alerté de la situation est intervenue le 25 février au ministère, la Fédération CGT de l'Équipement, le SNPTRI-CGT accompagné de ses représentants locaux de la DIR CE ont été reçus au cabinet le 5 mars.

Le DGITM a personnellement appelé les deux agents et il a été convenu de deux réunions la semaine suivante.

Une réunion au ministère a été organisée le 11 mars, pour communiquer tous les éléments d'information sur les conventions Etat/ATMB concernant le transfert des personnels. Les décrets formalisant la procédure sont actuellement examinés au Conseil d'Etat.

L'administration envisageait un transfert des agents au 1^{er} avril 2010, alors que les décrets ne sont toujours pas parus ! Le transfert est repoussé au 1^{er} mai, sous condition de parution des décrets.

Une réunion sur place a été organisée le 12 mars avec l'ensemble des agents en présence de la DGITM, la DRH du ministère, du DIR et de la SG de la DIR ainsi que la hiérarchie de proximité. Assistait également à cette réunion 2 responsables d'ATMB. Un représentant du syndicat FO de la DIR avait fait le déplacement, nous avons noté sans surprise l'absence de la CFDT et de l'UNSA. Chaque agent a pu largement s'exprimer et poser des questions avec le soutien des représentants CGT.

Au cours de cette réunion, une présentation des conditions du transfert a été faite et des engagements ont été pris :

- pas d'obligation de transfert,
- classement des CEI pour la PTETE de 3 en 4, (*permettant un calcul plus favorable pour le maintien des rémunérations*),
- engagement de fournir, à chaque agent, les informations détaillées sur les conditions financières des transferts en tenant compte de sa situation particulière, et des différents cas de figure (simulation personnalisée).

Pour les agents qui refusent le transfert, ils seront temporairement affectés dans une antenne du Parc routier, dans l'attente d'un transfert au CG74, au 1^{er} janvier 2011, en même temps que les OPA.

Le rapport de force n'a pas permis d'empêcher le transfert de la RN 205, pour autant, la CGT a défendu et continuera jusqu'au bout de défendre la situation de ces agents.

Partout construisons le rapport de force, le plus en amont possible, avec les élus et les usagers pour mettre en échec les projets de transferts vers des concessions.